



# Vigne

Edition **Charentes**

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

**N°21**  
**27/08/2019**



**Animateur filière**  
Magdalena GIRARD  
**Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime**  
magdalena.girard@charente-maritime.chambagri.fr

**Directeur de publication**  
Dominique GRACIET  
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

**Supervision**  
DRAAF  
Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES  
Site de Bordeaux

*Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Vigne / Edition Charentes N°21 du 27/08/2019 »*

## Ce qu'il faut retenir

### Phénologie

- **Stade moyen (Ugni blanc) : 36-Mi véraison**

### Mildiou

- **Globalement bien maîtrisé dans le vignoble**

### Oïdium

- **Plus d'évolution**

### Black rot

- **Quelques sorties sur grappes localement**

### Eudémis

- **Vol de seconde génération terminé**

### Prospection Flavescence dorée

- **Dates des prospections collectives**

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des premières données d'observations du réseau de parcelles, complétées par des données « tour de plaine ».

La qualité des données du BSV dépend, en grande partie, de la qualité et de la taille du réseau d'observations du vignoble Charentais. Participez, vous aussi, tout au long de la saison à l'amélioration du réseau d'observations du BSV en multipliant vos signalements (maladies, ravageurs, événements climatiques...) sur le site [Web Alerte Vigne](#).



## Phénologie

L'Ugni blanc est en moyenne au stade 36-Mi véraison. Certaines parcelles atteignent le stade fin véraison. Les parcelles ayant subi des dégâts de gel peuvent encore présenter des grappes au stade Fermeture de la grappe.

Les contrôles de maturité effectués par la station viticole du BNIC annonçaient au 19 août, un degré potentiel de 3.4 % vol (contre 5.3 % l'an passé) et une acidité totale de 23.7 g/L H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> (contre 15.4 l'an passé).



**Stade 36-Mi véraison**  
(crédit photo M. Catania, CA17)

## Climatologie

### → De la semaine passée

#### Températures

La température moyenne enregistrée la semaine dernière est de 21.3°C.

#### Pluies

0.2 mm en moyenne ont été enregistrés la semaine dernière, avec un maximum de 2.6 mm pour Ars-en-Ré, et une absence de pluie sur la majorité du vignoble.

### → Prévisions météo

Les prévisions météo annoncent des pluies orageuses localement le 27 août, suivies d'une semaine ensoleillée sans pluie. Les températures, plus élevées en début de semaine, devraient baisser à partir de la fin de semaine. Les minima sont compris entre 10 et 19°C et les maxima entre 23 et 34°C.

## Maladies

### → Mildiou

#### Observations

Dans les témoins non traités, plus de 75 % des ceps sont touchés et 40 % des grappes environ. L'intensité d'attaque sur grappe est de l'ordre de 12 % et n'évolue plus. On observe encore ponctuellement quelques nouvelles taches de mildiou sporulées sur jeunes feuilles.

Dans le vignoble, le mildiou est en général bien maîtrisé avec 1 à 2 % des grappes atteintes en moyenne. Quelques taches sont présentes sur feuilles.

**A ce stade la croissance est quasiment arrêtée et les grappes ne sont plus sensibles. Les éventuelles sorties sur feuilles sont sans conséquence sur la récolte. Toutefois des attaques de mildiou sur feuilles peuvent encore impacter la mise en réserve des jeunes ceps.**

 Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur

### → Oïdium

#### Observations

Les symptômes ne progressent plus ou très peu cette semaine. Certaines parcelles témoins sont très fortement atteintes (Chérac, Montils, Sainte Marie de Ré) ainsi qu'une parcelle de référence (Coux). Sinon, le vignoble est en général sain.



**Oïdium sur grappes – TNT de Montils**  
(Crédit photo – S. Pelletier, CA17)

 **Consultez la fiche « [oïdium](#) » du Guide de l'Observateur**

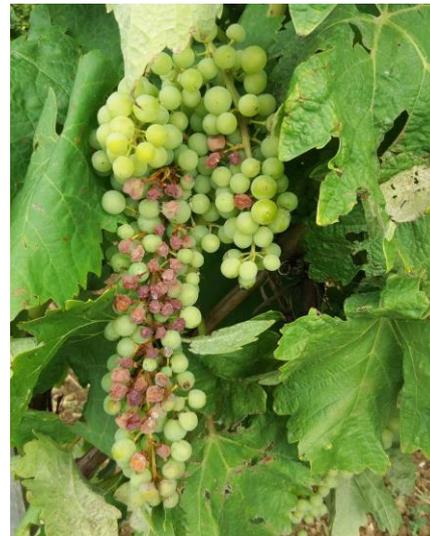
## → **Black rot**

### Observations

Cette semaine, quelques symptômes apparaissent encore sur grappe localement dans des témoins ou des parcelles de références (Coux, Champagnac, Chérac, Siecq). Dans les parcelles déjà touchées, les symptômes s'intensifient encore (notamment secteur de Segonzac-Juillac le Coq, et Siecq-Rouillac).

Dans les parcelles témoins, environ 30 % des grappes sont touchées par le black rot, avec une intensité d'attaque de l'ordre de 5 %. Dans les parcelles traitées, une parcelle sur trois présente des symptômes sur grappes : on compte entre 3 et 4 % de grappes touchées, à raison de quelques baies par grappes.

**Les symptômes de black rot ne doivent pas être confondus avec ceux de l'échaudage (coups de soleil), très visibles cette semaine dans le vignoble.**



**Echaudage (à gauche) et symptômes de black rot (à droite) – PR de Saint Quantin de Rançannes** (Crédit photo – S. Pelletier, CA17)

 **Consultez la fiche « [black rot](#) » du Guide de l'Observateur**

## → Botrytis

### Observations

Les symptômes de pourriture sont en augmentation cette semaine, en lien avec les perforations de tordeuses (en moyenne 3,7 % des grappes concernées dans les témoins). Les foyers restent toutefois limités à quelques baies par grappe.

L'Ugni blanc redevient sensible 2 semaines après véraison : les symptômes peuvent encore évoluer si la météo devient pluvieuse.

### Moyens de lutte prophylactique

**Les mesures prophylactiques sont essentielles dans la gestion de la pourriture grise et peuvent suffire à assurer une récolte de qualité.**

#### Réduction de la vigueur

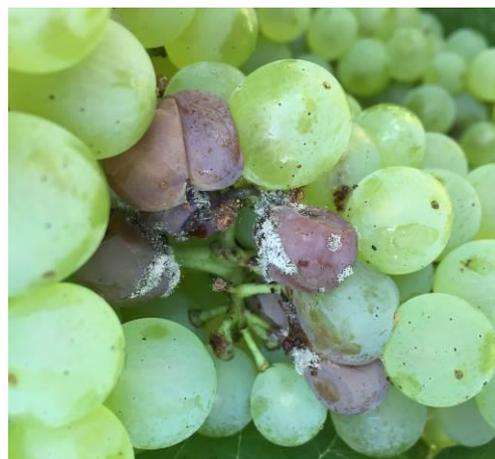
- choix du clone et du porte-greffe,
- limitation de la fertilisation azotée,
- enherbement permanent,

#### Amélioration de l'aération des grappes

- mode de taille et système de conduite favorisant l'étalement des grappes et l'aération du feuillage ;
- épamprage de la tête des souches,
- effeuillage,
- soin des relevages,
- éclaircissage des « paquets de grappes »,

#### Diminution des blessures sur baies

- lutte efficace contre les tordeuses et l'oïdium,
- réglage du matériel.



**Symptôme de botrytis**  
(crédit photo L. Gourgourio, CA16)

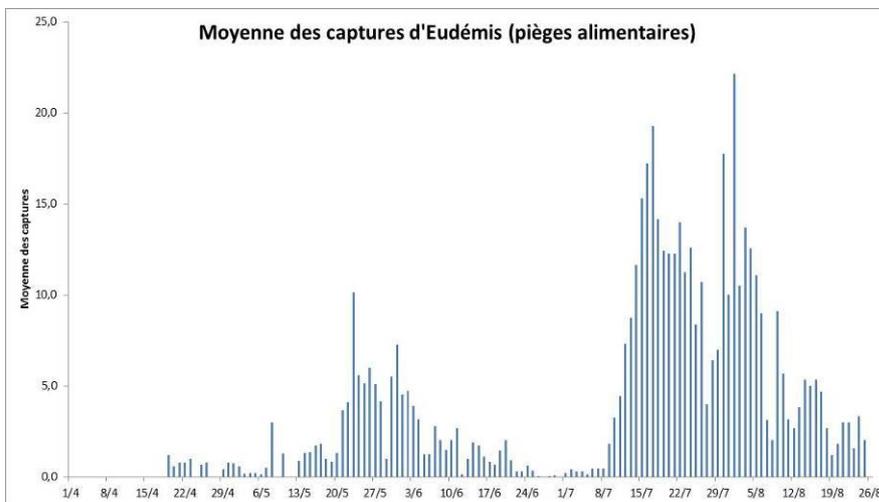
**Contrôlez vos parcelles pour évaluer l'état sanitaire de votre vignoble**

## Ravageurs

### → Tordeuses

Le vol de deuxième génération d'Eudémis est terminé. Le vol de troisième génération n'est pas encore enclenché. Aucune ponte n'est observée. Sur les parcelles non traitées de Segonzac et Eraville, les dégâts occasionnés par la deuxième génération sont importants (135 à 250 perforations pour 100 grappes).

**Il est essentiel de faire un bilan des dégâts de la deuxième génération : observez 100 grappes et comptez le nombre de perforations.**



## → Flavescence dorée

### Observations

Les premiers symptômes ont été observés cette semaine. C'est le moment de réaliser les prospections. Elles sont obligatoires. Pour cela, les viticulteurs ont été destinataires de la fiche de prospection pré-remplie. Ils doivent la renvoyer dans tous les cas, même s'ils n'observent pas de symptômes. La date buttoir pour le retour des fiches est le **1<sup>er</sup> octobre**.

### Prospections collectives

Des prospections collectives sont organisées dans 6 zones prioritaires. Vous trouverez ci-dessous les prochaines dates de prospection :

#### Département de la Charente

DATE	HEURE	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
<b>SEMAINE 35</b>				
LUNDI 26/08	8H30	SAINT LAURENT DES COMBES		
	14H	SAINT FELIX	MOSNAC	LOUZAC SAINT ANDRE
MARDI 27/08	8H30		TRIAAC LAUTRAIT	MERPINS
	14H		CHAMPMILLON	
MERCREDI 28/08	8H30	BARBEZIEUX		ROUILLAC
	14H	SAINT BONNET		CHATEAUBERNARD
JEUDI 29/08	8H30		JUILLAC LE COQ	HAIMPS
	14H		CRITEUIL LA MAGDELEINE	MERIGNAC
VENDREDI 30/08	8H30	YIVERS	ECHALLAT	
	14H	SAUVIGNAC	SAINT SIMEUX	
<b>SEMAINE 36</b>				
LUNDI 02/09	8H30	SAINTE SOULINE	JUILLAC LE COQ	SAINTE SEVERE
	14H	PEREUIL	FOUSSIGNAC	LOUZAC SAINT ANDRE
MARDI 03/09	8H30		TRIAAC LAUTRAIT	MERPINS
	14H		ANGEAC CHARENTE	BOUTIERS SAINT TROJAN
MERCREDI 04/09	8H30	LACHAISE		NERCILLAC
	14H	LIGNIERES-SONNEVILLE		CHATEAUBERNARD
VENDREDI 06/09	8H30		JUILLAC LE COQ	
	14H		CRITEUIL LA MAGDELEINE	
<b>SEMAINE 37</b>				
LUNDI 09/09	8H30	BARDENAC	JUILLAC LE COQ	ROUILLAC
	14H	BROSSAC	FOUSSIGNAC	
MARDI 10/09	8H30		TRIAAC LAUTRAIT	MERPINS
	14H		ANGEAC CHARENTE	SAINTE SEVERE
MERCREDI 11/09	8H30	LACHAISE	JUILLAC LE COQ	NERCILLAC
	14H	LIGNIERES-SONNEVILLE		CHATEAUBERNARD
JEUDI 12/09	8H30	BARBEZIEUX	ECHALLAT	HAIMPS
	14H	SAINT BONNET	SAINT SIMEUX	NEUVICQ LE CHÂTEAU
VENDREDI 13/09	8H30	PEREUIL	JUILLAC LE COQ	REPARSAC
	14H		MOSNAC	

## Département de la Charente-Maritime

DATE	ZONE 4	ZONE 5	ZONE 6	HEURE
<b>SEMAINE 35</b>				
MERCREDI 28/08	Courcoury	Pons	Allas Bocage	8H30
	La Chapelle des pots	Mosnac	St Gregoire d'Ardennes	14H
JEUDI 29/08	Salignac sur Charente	Chenac Saint Seurin d'Uzet	Salignac de Mirambeau	8H30
				14H
VENDREDI 30/08	Chaniers	Epargnes		8H30
	Saintes	Villars en Pons	Montguyon	14H
<b>SEMAINE 36</b>				
LUNDI 02/09	Brizambourg	Barzan	Chamouillac	8H30
	Venerand	Pons	St Gregoire d'Ardennes	14H
MARDI 03/09	Chaniers	Epargnes	St Maigrin	8H30
	Foncouverte	Chenac Saint Seurin d'Uzet	St Germain de Lusignan	14H
MERCREDI 04/09	Salignac sur Charente	Fléac sur Seugne	Salignac de Mirambeau	8H30
	Saintes	Tesson	St Georges Antignac	14H
JEUDI 05/09	Vitibio			8H30
VENDREDI 06/09	Brizambourg	Barzan	St Germain de Lusignan	8H30
				14H
<b>SEMAINE 37</b>				
LUNDI 09/09	Les Eglises d'Argenteuil	St Léger	Montlieu la Garde	8H30
	La chapelle des pots	Chenac Saint Seurin d'Uzet	Montguyon	14H
MARDI 10/09	Brizambourg	Pons	St Maigrin	8H30
	Venerand	Mosnac	St Georges Antignac	14H
MERCREDI 11/09	Barzan	Epargnes	Chenac St Seurin d'Uzet	8H30
	Saintes	Villars en Pons	St Gregoire d'Ardennes	14H
JEUDI 12/09	Salignac sur Charente		St Maigrin	8H30
				14H
VENDREDI 13/09	Chaniers	Tesson	St Germain de Lusignan	8H30
	Courcoury	Pons	St Dizant du Bois	14H

### Le Mémo de l'Observateur

#### A faire :

- Si ce n'est pas encore fait, réaliser les observations « véraison » sur 100 grappes
- Changer les capsules des pièges sexuels et effectuer les comptages de perforations
- Continuer les relevés de pièges chromatiques et les comptages de larves de cicadelles
- Enregistrer les observations dans Epicure

Vous retrouverez tous les protocoles et tutoriels des suivis BSV en [cliquant ici](#)

N'hésitez pas à nous demander le Guide de l'Observateur, également [disponible en ligne](#)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes :** les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, les Ets Piveteau, les Ets Niort Agricole, BGD Conseil, la FDCETA, la FREDON Poitou-Charentes, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac, Barbezieux et l'Oisellerie.

***Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).***

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*